Seconds états généraux européens du nommage internet
Vers une gouvernance européenne de l'internet ?

Les noms de domaines : la Wallonie et le Burundi
Questions techniques, questions éthiques

Marie-Anne Delahaut
administratrice réseaux Institut Jules-Destrée, administratrice déléguée ISOC Wallonie
Paris, 3 juillet 2003

1. Expérience des noms de domaines

Ma découverte des noms de domaines remonte à 1996. Le centre de recherche pour lequel je travaille en Région Wallonie, l'Institut Jules-Destrée, avait initié un réseau d'échanges de fichiers entre différents pays de la Francité, en Europe et au Québec. Nous avons inauguré le Réseau Francité le 14 juillet 1989, du premier étage de la Tour Eiffel à Paris, dans le cadre du Bicentenaire de la Révolution française et de la Francophonie. Nous avons réussi à capter sur notre ordinateur 286, en temps réel et sous les yeux incrédules des invités, un fichier dont la source se trouvait à Charleroi, 300 kilomètres plus loin.

Quelques années plus tard, notre partenaire québécois nous a informés d'une nouvelle invention à laquelle il prédisait un grand avenir : l'internet. Notre premier site, Wallonie-en-ligne (1), a été construit en partenariat avec l'Université de Liège, dès 1993. Les logiciels s'appelaient Wais et Gopher. Dès 1996, notre centre de recherche a décidé de tenter l'autonomie, pour l'ensemble des TIC. Nous avons créé les noms de domaines nécessaires sous ".org", ".net" ou ".info". Nous avons livré bataille pour faire valoir notre serveur de noms de domaines primaire "dns.wallonie-isoc.org" ainsi que pour nous approprier l'adresse IP associée à notre réseau. Le renforcement de la sécurité, la création d'un réseau local et le passage au haut débit ont également fait l'objet de négociations face à l'opérateur qui détient le monopole, afin de préserver nos identifiants sur le réseau mondial.

Désormais, nous créons les noms de domaines nécessaires à nos chantiers par l'intermédiaire de Gandi (2), centre d'enregistrement français accrédité par l'ICANN et nous y avons transféré l'ensemble des domaines créés jadis aux Etats-Unis. Le coût de création est de 12 euros, de même que les frais de renouvellement.

2. Le réseau LaFrancité et les TIC en Afrique

L'un de ces domaines est le portail LaFrancité (3), créé en partenariat par l'ISOC France, l'ISOC Québec et l'ISOC Wallonie, en juin 2000, afin de valoriser les ressources du savoir au sein de la francophonie. La gestion de ce portail bénévole nous a apporté d'enrichissants contacts avec les pays de langue française et notamment avec l'Afrique. Nous avons pu alors observer, en construisant certains de ces liens, la difficulté rencontrée par nos collègues africains pour établir et maintenir une connexion simple.

(1) http://www.wallonie-en-ligne.net/
(2) http://www.gandi.net/
(3) http://www.lafrancite.org/

Dans le cadre du *Rapport Prospective* [4] annuel présenté par l'Institut Jules-Destrée au gouvernement wallon, j'ai été chargée d'étudier la tendance relative aux *progrès structurants des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)*. La fracture numérique est dramatique et les dernières analyses confirmaient l'urgence. Les pays industrialisés, avec seulement 15 % de la population mondiale, rassemblent 88 % de tous les internautes. La Finlande, à elle seule, en compte plus que l'ensemble de l'Amérique latine [5].Un rapide état des lieux [6] permet d'estimer que, sur 770 millions d'Africains, 4 millions seulement sont en mesure de se connecter à l'internet, soit un utilisateur pour 200 habitants, c'est-à-dire cent fois moins qu'en Europe et en Amérique du Nord.

En 2003, les cartes de l'Afrique connectée indiquent de réels progrès. La situation devient satisfaisante pour une dizaine de pays (nord, ouest et sud de l'Afrique) mais l'absence presque totale des TIC semble persister dans une autre dizaine de pays (Sierra Leone, Liberia, Niger, Tchad, Centrafrique, Somalie, Erythrée, Congo, République démocratique du Congo, Angola et Madagascar) [7].

Malgré des obstacles matériels déterminants (fourniture irrégulière ou inexistante d'électricité, TIC taxées comme produits de luxe, localisés dans les villes qui n'hébergent qu'une minorité de la population, réseaux de lignes fixes peu fiables et congestionnés), l'accès local est désormais disponible dans tous les Etats et territoires de l'Afrique. Le nombre d'abonnés est passé de moins d'1 million fin 2000 à 1,3 million en 2002 : 280.000 en Afrique du Nord, 750.000 en République sud-africaine, 300.000 pour les autres pays. Le débit de la bande passante s'est multiplié, de même que les points d'accès publics.

Un consensus mondial se confirme sur l'importance des TIC comme enjeu de développement. Les gouvernements africains ont organisé des stratégies communes, soutenus par l'OCDE [8], les agences de développement et les organismes de régulation. Cet enjeu de notre société est tellement important que "Les fractures numériques Nord/Sud" seront "en question" [9] à Hourtin, du 25 au 28 août 2003, sous la présidence notamment de Pierre Dandjinou, expert de premier plan, associé à cette table ronde [10].

3. Un exemple : le développement des TIC au Burundi

Le Projet de Bonne Gouvernance économique présenté par la République du Burundi [11] au Sommet mondial sur la Société de l'Information [12] indique que le Burundi propose d'adapter sa vision des TIC, malgré la crise profonde qui affecte ce pays sur les plans politique, citoyen et économique.

Dès février 1999, le Burundi a sollicité son intégration à l'Initiative africaine de la Société de l'Information (AISI [13]), afin d'engager sa population dans la nouvelle économie dominée par l'information et le savoir, en fonction d'une Stratégie nationale du développement des TIC, adoptée par le gouvernement en octobre 2002 : ce plan prévoit un plan d'action 2002-2004, avec l'aide financière du PNUD.

---

(4) http://www.wallonie-en-ligne.net/Mission-Prosp_Wallonie-21_Rapport2002.htm
(5) Global Digital Divide. http://www.weforum.org/site/homepublic.nsf/Content/Global+Digital+Divide+Initiative. 17/12/01.
(6) Mike Jensenm L'Internet Africain : un état des lieux, Traduction française par Eric Bernard, février 2002 - http://www.africanti.org/resultats/documents/afstatfr.htm
(7). Technologies de l'Information et de la Communication au service du Développement - http://network.idrc.ca/ev.php?URL_ID=12193&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201&reload=1056734806
(8) Organisation de Coopération et de Développement économiques http://www.oecd.org/FR/home/0,,FR-home-0-nodirectorate-no-no-no-0--no-,00.html
(9) Les fractures numériques Nord/Sud en question, Hourtin, du 25 au 28 août 2003 - http://www.africanti.org/resultats/colloque2003/col2003_prog.htm
(10) Pierre Dandjinou est conseiller régional pour l'Afrique, responsable du programme NTIC du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) - http://www.undp.org.bj/index.html. **Membre de l'Interim At-Large Advisory Committee Members** (ALAC) - http://www.icann.org/committees/alac/
(11) http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsispc2/c/S03-WSISPC2-C-0044!!PDF-F.pdf
(12) http://www.itu.int/wsis/index-fr.html. Voir aussi les nombreuses ressources proposées sur le site http://smsi.francophonie.org/
(13) http://www.uneca.org/aisi/

Sur le plan pratique, la procédure d'enregistrement des noms de domaines se fait en ligne ou par fax, par le biais du Centre burundais d'Internet (CBINET), Service d'enregistrement de noms de domaines dont les procédures et conditions générales sont conformes à celles de l'ICANN, pour les domaines ".bi", ".com", ".net" et ".org". L'URL de ce centre est "http://burundi.gov.bi" et héberge également le site officiel du gouvernement de la République du Burundi, qui propose un vaste éventail d'informations actualisées. Le serveur DNS primaire est "dns.princeton.edu", serveur de l'Université de Princeton (New Jersey, USA), les serveurs secondaires étant au Burundi (ns.nic.bi) et en Suède (sunic.sunet.se).

La redevance pour un nouveau domaine est de 100 $US pour deux ans. Le renouvellement coûte 50$US par an. Le paiement se fait par transfert bancaire ou par carte de crédit. CBINET propose des formations en informatique. Les tarifs d'enregistrement et de raccordement sont de 50 $US. Le coût de l'accès à l'internet varie entre 50 $US pour un maximum de 20 heures par mois, à 120 $US pour un accès mensuel illimité. Les paiements se font en francs burundais, par chèque, virement ou en espèces.

La partie du site consacrée aux informations nationales, "Burundi quotidien", est présentée de manière très conviviale. Les nouvelles du 1er juillet 2003 nous confirment malheureusement que la situation de violence demeure très préoccupante au sein du pays.

Conclusion

L'approche de l'Afrique dans le cadre des TIC confirme l'intensité de la fracture numérique Nord/Sud. Les chercheurs et les scientifiques qui maîtrisent ces technologies ont pris conscience de l'urgence de cette situation évolutive.

Nous, citoyens du monde, avons le devoir de vigilance, dans l'espoir que, par le biais de la société de l'information, la société de la connaissance parviendra à réduire les fractures de l'humanité. Les questions techniques, sur ce plan, deviennent des questions d'éthique.